



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 24 MAI 2022

#### DATE DE CONVOCATION

14 mai 2022

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220524-24\_05\_22\_08-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-quatre mai** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (Pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE, de M. Martial MARIZOT), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, Mme Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), Mme Monique PINGET, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

#### Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

24/05/2022/08

NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 19
VOTANTS : 29

**Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée ZM 313 située à AISEREY**

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1311-10,

**VU**, le Code Général de la Propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1111-1 et suivants,

**VU**, l'avis du domaine sur la valeur vénale n°2021-21005-34461 rendu le 04 juin 2021 par la Direction Générale des Finances Publiques.

Dans le cadre de l'attractivité et du développement économique du territoire, il est envisagé d'étendre la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de la « Corvée aux Moines », située à AISEREY et ainsi répondre favorablement à des demandes formulées par des entreprises pour leur installation sur cette zone.

Pour permettre cette extension, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée ZM n°313, actuellement référencée en zone agricole, d'une contenance de 19 689 m<sup>2</sup> (Dix-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf mètres carrés), situés en limite du périmètre de la Zone d'activité, telle qu'actuellement définie (voir plan joint).

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

À l'issue d'une procédure amiable, un accord a été trouvé avec les propriétaires actuels pour une acquisition s'élevant à 8.00 € (huit euros) le mètre carré, net vendeur. Ainsi, l'acquisition est estimée à 157 512.00 € (Cent cinquante-sept mille cinq cent douze euros) toutes taxes comprises et net vendeur et droits de mutation. Aussi, il a été convenu avec les propriétaires que l'indemnité d'éviction est comprise dans les 8.00 € (huit euros) le mètre carré.

Bien qu'il soit possible de s'exonérer de l'avis des domaines pour les acquisitions amiables dont la valeur totale est inférieure à 180 000,00 € (Cent quatre-vingt mille euros), le service de la Direction Générale des Finances Publiques a estimé cette terre à 8.00 € (huit euros) le mètre carré, ce qui permet de s'assurer que le montant proposé correspond à la valeur vénale de la parcelle en date du 04 juin 2021.

**Considérant** que cette acquisition permettra à des entreprises exogènes de s'installer sur le territoire ou à des entreprises locales de se développer en restant sur le territoire, de maintenir des emplois locaux, de permettre aux habitants de bénéficier de services de proximité,

**Considérant** que les propriétaires actuels ont formulé leur accord pour une vente à 8.00 € (huit euros) le mètre carré, indemnité d'éviction incluse.

**Considérant** l'intérêt général du projet,

**Considérant** que les crédits sont inscrits au Budget « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de l'acquisition de la parcelle référencée ZM n°313 située sur la commune d'Aiserey, pour une contenance de 19 689 m<sup>2</sup> (Dix-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf mètres carrés), pour un prix à 8.00 € (huit euros) le mètre carré net vendeur et droits de mutation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document utile à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 30 mai 2022

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le
ID : 021-200000925-20220524-24_05_22_08-DE

**Patrice ESPINOSA**  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER